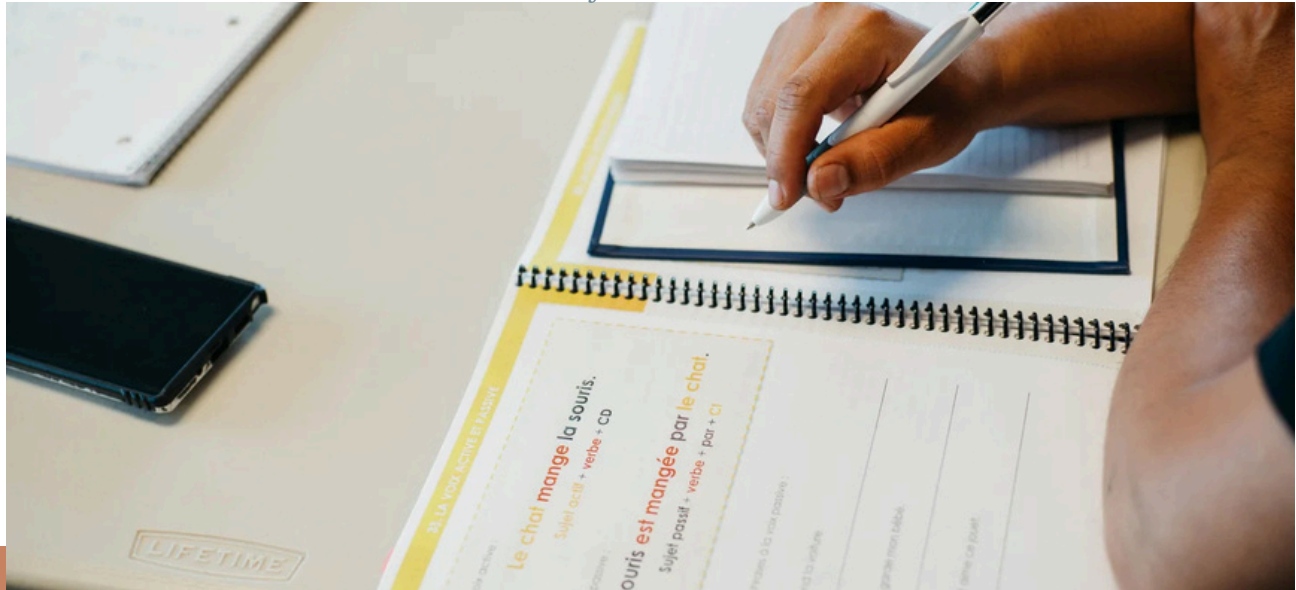




JUIN 2026

INFO SPPMSNO / NWSPU BULLETIN

Le bulletin officiel du Syndicat des professionnelles et professionnels en milieu scolaire du Nord-Ouest / The Official Bulletin of the North West School Professionals Union



DANS CE NUMÉRO

Le gouvernement se défend de faire migrer la francisation à l'extérieur des écoles

Contestation de la Loi 4: «Une loi inconstitutionnelle, arbitraire et inéquitable»

Quatre mesures pour un plan de relance en éducation

IA au travail : des organisations syndicales souhaitent un déploiement fondé sur la transparence

Quiz syndical

Le gouvernement se défend de faire migrer la francisation à l'extérieur des écoles

Isabelle Porter, Le Devoir

La baisse du nombre d'élèves adultes en francisation dans les centres de services scolaires (CSS) n'est pas l'œuvre du gouvernement, mais découle des préférences des élèves eux-mêmes, affirme Francisation Québec.

« Francisation Québec ne favorise pas un réseau au détriment d'un autre », a répondu le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration dans un échange par écrit avec Le Devoir.

[Pour lire toute la nouvelle](#)

Contestation de la Loi 4: «Une loi inconstitutionnelle, arbitraire et inéquitable»



La CSQ a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande de pourvoi en contrôle judiciaire visant à faire déclarer inconstitutionnelles des dispositions de la Loi 4, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail. La Centrale remet en doute divers aspects de cette loi, notamment les restrictions qu'elle impose quant à l'usage et à la dépense des cotisations syndicales.

Par Maude Messier, conseillère CSQ

« Derrière ce nom inapproprié, c'est surtout aux droits fondamentaux et constitutionnels que s'en prend le gouvernement. À la liberté d'association et à la liberté de penser, notamment. À la défense des intérêts économiques, professionnels et sociaux des membres qu'on représente aussi. Sans compter que cette loi nie au passage le rôle d'acteurs sociaux et politiques des organisations syndicales, comme le reconnaît pourtant la Cour supérieure. En d'autres mots, nous sommes littéralement muselés par la Loi 4, et c'est exactement ce qu'on dénonce depuis le tout début », a fait valoir le président de la CSQ, Éric Gingras.

[Lire la nouvelle en ligne.](#)



Profitez de rabais de groupe exclusif pour les membres de la FPPE et du SPPMSNO pour vos assurances auto, habitation et entreprise avec La Personnelle! Cliquer [ici](#) pour obtenir un dépliant informatif. Cliquer sur le logo pour obtenir une soumission.

Quatre mesures pour un plan de relance en éducation



Maxim Fortin
Anne Plourde

Au Québec, le réseau public de l'éducation occupe une place centrale dans la mission de l'État et dans la reproduction des conditions favorisant l'égalité des chances. Depuis le tournant des années 2010, il a toutefois été traversé par des transformations importantes qui ont profondément modifié son fonctionnement, ses ressources et les conditions dans lesquelles les services éducatifs sont offerts. L'analyse des données disponibles permet aujourd'hui de dégager plusieurs tendances et constats qui éclairent les défis auxquels le réseau fait face.

Ces constats mettent en lumière un décalage croissant entre les ambitions affichées en matière de réussite éducative et les conditions concrètes dans lesquelles les services éducatifs sont offerts. Ils suggèrent également que les difficultés actuelles du réseau ne peuvent être réduites à des problèmes ponctuels ou conjoncturels, mais qu'elles relèvent plutôt de dynamiques structurelles qui se sont installées au fil des dernières décennies.

[Pour tous les détails](#)

IA au travail : des organisations syndicales souhaitent un déploiement fondé sur la transparence



Alors que l'intelligence artificielle prend de plus en plus de place dans les milieux de travail, des organisations syndicales, dont la CSQ, sonnent l'alarme sur le manque de transparence entourant son utilisation. Appuyées par les constats du rapport de l'OBVIA, elles demandent un encadrement responsable de l'IA, incluant davantage de formation et une réelle participation des travailleuses et travailleurs à la décision. Pour elles, aucune transformation technologique ne peut se faire sans dialogue social.

Les résultats de l'enquête menée auprès de milliers de personnes syndiquées au Québec confirment ce que les organisations syndicales constatent sur le terrain : l'IA est déjà bien présente dans les milieux de travail, mais son implantation est rarement discutée avec le personnel et leurs représentantes et représentants. Les organisations syndicales rappellent qu'aucun déploiement technologique majeur ne peut être réalisé de façon responsable sans transparence à l'égard des personnes directement touchées.

[Pour tous les détails.](#)

Sondage de notoriété sur une composante CSQ

Dans le cadre d'une étude visant à analyser le développement d'une composante de la CSQ, la firme Mallette a été mandatée pour sonder les membres de nos syndicats affiliés.

Sondage concernant une organisation affiliée à la CSQ

Les participantes et participants courent la chance de gagner **l'un des trois iPad** qui seront tirés au hasard.

Soyez assurés que toutes les informations transmises seront traitées de manière anonyme et confidentielle dans le cadre des travaux.

Pascal Côté
Troisième vice-président
Centrale des syndicats du Québec

Consultez-la!

Quiz convention collective

Une professionnelle en congé de maternité accumule-t-elle les avancements d'échelon salarial durant son absence ?

RÉPONSE AU PROCHAIN NUMÉRO

Réponse du dernier numéro

Une professionnelle fait une demande de congé sabbatique à traitement différé.

👉 Doit-elle passer par son supérieur immédiat ou directement par les RH ?

👉 Et surtout : pendant son année sabbatique, conserve-t-elle son ancienneté et accumule-t-elle une année de service pour sa retraite au RREGOP

✅ Réponse

- Procédure :
 - La demande se fait généralement en deux étapes :
 - a. Informer le supérieur immédiat (pour la planification du service)
 - b. Déposer la demande officielle aux Ressources humaines
 - ⚠️ Les modalités peuvent varier selon le centre de services.
- Effets sur le statut :
 - ✓ Le lien d'emploi est maintenu
 - ✓ L'ancienneté et le statut sont **conservés**
- Effets sur l'expérience et la retraite :
 - ✗ L'expérience salariale n'est pas accumulée
 - ✗ Les cotisations au RREGOP cessent
 - ✗ **Aucune année de service n'est créditée pour la retraite**

👉 Conclusion :

Le congé sabbatique ne fait pas perdre vos acquis, mais n'ajoute pas d'année pour la retraite.

➡ Effet net : la retraite est repoussée d'environ un an, **sauf rachat possible**.

Vous pouvez trouver plus d'information sous **7-4.00 CONGÉS SPÉCIAUX ET CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ** et spécifiquement à la section **3 Congé à traitement différé de 7-4.09 à 7-4.18**.